



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 10 avril 2024 à 13 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la ville de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Alexandre Lambert, directeur général adjoint par intérim, Réjean Guay, directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures, mesdames Linda Laplante, adjointe de direction et Mylène Galarneau, directrice des ressources humaines.

Est absente, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 24-04-10-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 24-04-10-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024 : ADOPTION**

CA 24-04-10-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 mars 2024 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

5.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**



**CA 24-04-10-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 24-04-10 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 24-04-10, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

**5.1.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU MONTANT DE 1 472,41 \$ : AUTORISATION**

**CA 24-04-10-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au montant de 1 472,41 \$.

**Proposition adoptée.**

**5.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

**5.2.1 INFO EXPRESS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DU 20 MARS 2024 – OBLIGATION DE CONSULTER LES MUNICIPALITÉS LOCALES – NOUVELLE AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'EXPLORATION MINIÈRE À IMPACT : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**5.2.2 AVIS DE NON-INTERVENTION - 66, RUE MAIN, HUDSON : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**5.3 BÂTIMENTS**

Aucun sujet traité.

**6. COMMUNICATION**

Aucun sujet traité.

**7. RESSOURCES HUMAINES**

**7.1 EMPAUCHE DE MONSIEUR OLIVIER JOLICOEUR À TITRE D'AGENT D'INTERVENTION AUX COURS D'EAU EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT le dernier affichage en janvier 2024;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience du candidat retenu;



CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et la table des ressources humaines de procéder à l'embauche de monsieur Olivier Jolicoeur à titre d'agent d'intervention aux cours d'eau à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 24-04-10-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

**d'entériner** l'embauche de monsieur Olivier Jolicoeur pour une durée indéterminée, à 35 heures par semaine, à compter du 11 mars 2024, à titre d'agent d'intervention aux cours d'eau à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon la classe 7 et l'échelon 1 de la convention collective en vigueur;

**de nommer** monsieur Olivier Jolicoeur à titre d'inspecteur régional aux cours d'eau et de l'ajouter à la liste des responsables nommés (résolution 24-02-21-28) pour l'application du Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (Q-2 r32.2) et des règlements de la MRC adoptés en vertu de ce règlement r 32.2.

**Proposition adoptée.**

**7.2 EMBAUCHE DE MONSIEUR LOUIS-XAVIER LANCTÔT À TITRE DE CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SELON LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste du 12 mars 2024;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de l'employé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 24-04-10-07** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

**d'entériner** l'embauche de monsieur Louis-Xavier Lanctôt à titre de conseiller en aménagement du territoire pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du jeudi 11 avril 2024, selon la classe 8 et l'échelon 2 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**

**7.3 OCTROI DE CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR LE POSTE D'AGENTE DE SOUTIEN EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL À MADAME AIDA LOUAFI, À COMPTER DU 22 AVRIL 2024 JUSQU'EN JUIN 2025 : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT QUE l'employée occupant le poste d'agente de soutien en développement social sera en congé de maternité pour une durée prévue de 12 mois;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations de la table des ressources humaines;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 590 00 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 24-04-10-08** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**d'entériner** le contrat à durée déterminée pour le remplacement temporaire d'un congé de maternité à madame Aida Louafi, à titre d'agent de soutien en développement social à compter du 22 avril 2024 jusqu'en juin 2025 ou jusqu'au retour de l'employée en congé de maternité, selon un horaire de travail de 35 heures par semaine et selon la classe 7 et l'échelon 2 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**

**7.4 OCTROI DE CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR LE POSTE DE TECHNICIENNE JURIDIQUE AU SERVICE DU GREFFE À MADAME VALÉRIE BONHOMME, À COMPTER DU 15 AVRIL 2024 JUSQU'EN JUIN 2025 : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT QUE l'employée occupant le poste de technicienne juridique sera en congé de maternité pour une durée prévue de 12 mois;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 120 00 141 –	5 %
02 130 00 141 –	23 %
02 400 00 141 –	5 %
02 452 30 141 –	10 %
02 454 00 141 –	10 %
02 460 00 141 –	15 %
02 610 00 141 –	30 %
02 690 00 141 –	2 %

POUR CES MOTIFS,

**CA 24-04-10-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'entériner** le contrat à durée déterminée pour le remplacement temporaire d'un congé de maternité à madame Valérie Bonhomme, à titre de technicienne juridique à compter du 15 avril 2024 jusqu'en juin 2025 ou jusqu'au retour de l'employée en congé de maternité, selon un horaire de travail de 35 heures par semaine et selon la classe 5 et l'échelon 2 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**

**8. SÉCURITÉ**

**8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.



## 8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

## 8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

## 9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

## 10. ENVIRONNEMENT

### 10.1 COURS D'EAU

#### 10.1.1 **PROJET INNEAUVATION – OCTROI DE MANDAT À LA COMPAGNIE ÉCO-ALTERNATIV INC. POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS DESTINÉS À DES AMÉNAGEMENTS D'ÉLARGISSEMENT DE LA BANDE RIVERAINE DANS LE SECTEUR AGRICOLE DE LA RIVIÈRE QUINCHIEU AU MONTANT DE 6 160 \$ PLUS TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'entente signée avec le programme Climat municipalités - Phase 2, volet 2 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le financement du projet InnEAUvation de 2021 à 2024 de la phase 2 de la rivière Quinchien au montant de 238 270 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet InnEAUvation prévoit l'aménagement d'une bande riveraine élargie tel que proposé lors des rencontres avec les riverains impliqués dans une démarche de concertation et de cocréation,

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) agriculteurs riverains voisins désirent élargir leur bande riveraine à plus de cinq (5) mètres afin de conserver l'espace de bon fonctionnement de la rivière Quinchien à l'état naturel;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service d'Eco-Alternativ Inc. inclut les rencontres sur le terrain, la préparation, la présentation des plans aux agriculteurs et la préparation du devis pour la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 07 419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 24-04-10-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson  
APPUYÉ PAR : madame Danie Deschênes et résolu**

**d'octroyer** le mandat à la compagnie Eco-Alternativ Inc. dans le cadre du projet InnEAUvation pour la conception de plans et devis destinés à des aménagements d'élargissement de la bande riveraine dans le secteur agricole de la rivière Quinchien au montant de 6 160 \$ plus taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

## 10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

## 10.3 ÉCOCENTRES



**10.3.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES PNEUS HORS NORMES DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES À LES ENTREPRISES WEDED POUR UNE DURÉE DE DEUX (2) ANS, DU 1ER MAI 2024 AU 30 AVRIL 2026, AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION D'UN (1) AN, SOIT DU 1ER MAI 2026 AU 30 AVRIL 2027, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 24 500 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2030 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les pneus hors normes avec ou sans jantes sont acceptés aux écocentres à Vaudreuil-Dorion et à Rigaud;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues et que l'offre de services de *Les entreprises WEDED* en date du 19 février 2024 est la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT QUE le montant annuel payé sera déterminé en fonction du tonnage réel collecté;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 24 500 \$ couvre les deux années du contrat et l'année d'option;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 24-04-10-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Séguin  
APPUYÉ PAR : madame Danie Deschênes et résolu**

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à octroyer un contrat pour la collecte, le transport et la valorisation des pneus hors normes du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à *Les entreprises WEDED* pour une durée de deux (2) ans, s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2026, avec une option de prolongation d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2027, selon les prix unitaires soumis pour un montant maximal de 24 500 \$ taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

**10.3.2 PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU CONTRAT DE LA FIRME LES SERVICES EXP INC. POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX EN CHANTIER DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 2 520 \$ PLUS TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le montant du contrat pour la surveillance des travaux en chantier de l'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion avec la firme Les Services EXP inc. a été établi à un montant maximal de 15 500 \$ plus taxes applicables, de par la résolution 23-05-24-23 et que ce montant était basé sur une estimation budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit le paiement des coûts selon une rémunération sur une base horaire de la grille tarifaire de l'offre de service de la firme;

CONSIDÉRANT QUE des imprévus lors de l'exécution des travaux ont augmenté le nombre d'heures allouées au contrat et que des activités prévues au contrat restent à faire, tel le suivi des corrections des déficiences, la réception sans réserve des travaux, la libération de la retenue et la préparation des plans « Tel que construits »;

CONSIDÉRANT QUE le montant initialement prévu de 15 500 \$ plus taxes applicables sera dépassé pour un montant maximum de 2 520 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le montant total alloué à l'ensemble du projet n'a pas été atteint et qu'un écart de 7 967 \$ reste disponible;



CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 24-04-10-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint **à effectuer** le paiement supplémentaire au contrat de la firme *Les Services EXP inc.* pour la surveillance des travaux en chantier de l'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour un montant maximum de 2 520 \$ plus taxes.

**Proposition adoptée.**

**10.4 REPRÉSENTATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES À LA TABLE D'ÉCHANGE TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT MÉTROPOLITAIN ADOPTÉ : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté le Plan climat métropolitain en novembre 2023 afin de lutter contre les changements climatiques et de soutenir la transition écologique du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT l'action 8 du Plan qui vise à « élaborer et mettre en œuvre une stratégie métropolitaine de mobilisation pour l'action climatique »;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu, pour assurer la mise en œuvre de l'action 8, de mettre en place une table d'échange technique réunissant les municipalités et MRC du Grand Montréal afin de favoriser une meilleure coordination des actions mises de l'avant et à collaborer afin d'accélérer la transition vers une région métropolitaine carboneutre et résiliente;

CONSIDÉRANT la demande de la CMM en date du 5 avril 2024, d'identifier un représentant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour participer à la table d'échange technique;

CONSIDÉRANT QUE, M. Nicola Rivest, coordonnateur au développement en environnement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, possède l'expertise technique nécessaire à la réalisation des objectifs du Plan climat métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE la MRC engagera sous peu un processus d'élaboration d'un plan climat sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges, nécessitant une bonne compréhension et une interface cohésive avec le Plan climat métropolitain pour les villes et municipalités de la MRC incluses dans la CMM;

POUR CES MOTIFS,

**CA 24-04-10-13** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

**d'autoriser** M. Nicola Rivest à représenter la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la table d'échange technique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat métropolitain adopté.

**Proposition adoptée.**

**11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

**11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ**



**11.1.1.1 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÉOLUTION NUMÉRO 24-03-0195  
AUTORISANT UN RÈGLEMENT SUR LE PROJET PARTICULIER DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE  
(PPCMOI) À L'ÉGARD DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 82-86, RUE BRODEUR :  
APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 24-03-0195 de la Ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété située au 82-86, rue Brodeur afin de permettre la présence d'un usage Habitation bifamiliale jumelée;

CONSIDÉRANT la fiche d'analyse règlementaire au schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération (SADR3) de la résolution numéro 24-03-0195 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 24-04-10-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** la Résolution numéro 24-03-0195 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

**de délivrer** le certificat de conformité de la résolution numéro 24-03-0195 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

**11.1.1.2 VILLE DE L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 666-16 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 666 AFIN DE PRÉCISER LES USAGES DE  
LA SOUS-CLASSE INS4-02 ET DE MODIFIER LA GRILLE INS-10, C-27 ET INS-33**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 666-16 de la Ville de L'Île-Perrot a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 666 afin de préciser les usages de la sous-classe INS4-02 et de modifier les grilles INS-10, C-27 et INS-33;

CONSIDÉRANT les rapports de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération (SADR3) du règlement numéro 666-16 de la Ville de L'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 24-04-10-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 666-16 de la Ville de L'Île-Perrot et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

**de délivrer** le certificat de conformité du règlement numéro 666-16 de la Ville de L'Île-Perrot.

**Proposition adoptée.**

**11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**





Aucun sujet traité.

**12. DÉVELOPPEMENT**

**12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**12.1.1 LETTRE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES - MODIFICATION DU CADRE NORMATIF DU VOLET 3 - PROJETS « SIGNATURE INNOVATION » : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**12.1.2 SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le budget 2024;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-622-00-410;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC sera financée à même le fonds suivant :

- Fonds régions et ruralité (FRR) 2023-2024;

POUR CES MOTIFS,

**CA 24-04-10-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de verser les sommes prévues au budget 2024 aux organismes suivants :

<b>Équipements régionaux – Budget 2024</b>	
Maison Trestler	25 000 \$
Musée régional de Vaudreuil-Soulanges	55 000 \$
Centre d'archives Vaudreuil-Soulanges	62 000 \$
Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin	25 000 \$
Parc du canal de Soulanges – volet piste cyclable	25 000 \$

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** les ententes avec ces organismes.

**Proposition adoptée.**

**12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

**13. HABITATION**

**13.1 LETTRE D'APPUI À L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE VAUDREUIL-SOULANGES DANS SES DÉMARCHES AFIN D'AUGMENTER LES LOYERS MÉDIANS ET LE PRBI DANS LA RÉGION #16 RURALE (HORS RMR) EN 2024 : AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la région de Vaudreuil-Soulanges vit présentement une grande disparité entre les municipalités comprises dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de



Montréal et les municipalités dites rurales, soit hors RMR au niveau des plafonds de revenus déterminant les besoins impérieux (PRBI) et des loyers médians du marché (LMM), rendant beaucoup plus difficile pour une partie de la population de Vaudreuil-Soulanges de se qualifier pour un HLM ou pour avoir accès à un Programme de supplément au loyer (PSL), selon la municipalité dans laquelle elle désire s'établir;

CONSIDÉRANT que le fossé se creuse de plus en plus chaque année entre les municipalités des deux secteurs, engendrant une très grande disparité et amplifiant les inégalités sociales (pour la population résidant dans la même MRC et dans les municipalités voisines);

CONSIDÉRANT le taux d'inoccupation actuel inférieur à 2 % dans l'ensemble de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le coût moyen actuel des logements disponibles dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande de la table territoriale sur la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges pour que la MRC adopte la présente résolution afin d'appuyer les démarches faites par l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges pour faire augmenter les loyers médians du marché (LMM) et le plafond des revenus déterminant les besoins impérieux (PRBI) dans la région #16 rurale (hors RMR) pour atteindre l'équité entre les municipalités de Vaudreuil-Soulanges situées dans la RMR de Montréal et celles hors RMR de Montréal en 2024;

POUR CES MOTIFS,

**CA 24-04-10-17** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant à **signer** la lettre d'appui en annexe appuyant les démarches de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges demandant l'augmentation des loyers médians et le PRBI dans la région #16 rurale (hors RMR) en 2024.

**Proposition adoptée.**

#### **14. AFFAIRES NOUVELLES**

M. Mario Tremblay, maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, demande la raison des changements initiaux apportés au Règlement 252 remplaçant le règlement sur la délégation de pouvoirs du CA au conseil et au Règlement 253 décrétant les règles de délégation, contrôle et suivi budgétaires en 2023.

M. Guy-Lin Beaudoin, directeur général, lui répond.

#### **15. RAPPORT DES ÉLUS**

Mme Danie Deschênes, mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, souligne que sa Ville a essuyé un refus à la suite d'une demande de subvention pour de l'asphaltage auprès du Programme d'aide à la voirie locale et demande comment les municipalités et les villes peuvent avoir accès à cette subvention.

Elle fera parvenir l'information à M. Alexandre Lambert, directeur général adjoint par intérim, qui assurera un suivi.

#### **16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.



---

17. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 24-04-10-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 38.

**Proposition adoptée.**

---

**PATRICK BOUSEZ**  
Préfet

---

**GUY-LIN BEAUDOIN**  
Directeur général et greffier-trésorier